

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Préparation et fourniture de repas pour la restauration scolaire : attribution du marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ATTRIBUE le marché de Préparation et fourniture de repas pour la restauration scolaire à l'entreprise CONVIVIO, pour un montant de 71 732.28€ HT pour un an, renouvelable 3 fois,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Budget principal : décision modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- APPROUVE la décision modificative ci-dessous,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
042	6811	Dotations aux amort, des immobilisations incorporelles et corporelles	23 059,40 €	3,00 €	23 062,40 €
023		Virement à la section d'investissement	451 646,39 €	- 3,00 €	451 643,39 €
			474 705,79 €	0,00 €	474 705,79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
40	2804171	Autres EPL- Biens mobiliers, matériel et études	9 820,40 €	1,00 €	9 821,40 €
40	2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	13 239,00 €	2,00 €	13 241,00 €
021		Virement de la section de fonctionnement	451 646,39 €	-3,00 €	451 643,39 €
			474 705,79 €	0,00 €	474 705,79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Opération	Désignation	Budgétisé	Montant DM	Budget après DM
2113	79	Terrains aménagés autre que voirie	120 000,00 €	-8 000,00 €	112 000,00 €
2111	21	Terrains nus	12 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €
2188	79	Autres immobilisation corporelles	- €	2 700,00 €	2 700,00 €
2113	79	Terrains aménagés autre que voirie	112 000,00 €	-2 700,00 €	109 300,00 €
2184	87	Mobilier	2 000,00 €	-1 500,00 €	500,00 €
2183	87	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €	1 500,00 €	11 500,00 €
			256 000,00 €	0,00 €	256 000,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Budget principal / budget primitif 2021, correction section investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ADOPTE le budget primitif par chapitres pour la section de fonctionnement, par chapitre et opération pour la section d'investissement, voté à l'équilibre dans chacune des 2 sections, présenté en suivant

FONCTIONNEMENT	BP 2021
Fonctionnement – Recette	1 548 376,86€
002-Résultat de fonctionnement reporté	480 589,91€
013-Atténuation des charges	2 000,00€
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	7 700,00€
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 270,00€
73- Impôts et taxes	654 620,00€
74- Dotations, subventions et participations	325 196,95€
75- Autres produits de gestion courante	7 500,00€
76- Produits financiers	0,00€
77- Produits exceptionnelles	1 500,00€
Fonctionnement – Dépense	1 548 376,86€
011- Charges à caractère général	490 920,00€
012- Charges de personnel et frais assimilés	328 925,00€
014- Atténuations de produits	1 500,00€
022- Dépenses imprévues (fonctionnement)	55 479,00€
023- Virement à la section d'investissement	444 646,39€
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 059,40€
65- Autres charges de gestion courante	182 411,07€
66- Charges financières	20 936,00€
67- Charges exceptionnelles	500,00€

INVESTISSEMENT	BP 2021 (RAR + ND)
Investissement - Dépense	898 602,59 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 281,59 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	123 902,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	27 000,00 €
2031-Frais d'étude	25 000,00 €
2051-Concessions et droits similaires	2 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	579 719,00 €
21 - terrains aménagés	23 000,00 €
64 - Achat terrains	2 500,00 €
79 - Bâtiments divers	160 398,00 €
80 -Voies et réseaux	186 021,00 €
84 - Salle Omnisports	40 000,00 €
87- Ecole publique	12 500,00 €
100 - Bâtiment Accueil Enfance	30 000,00 €
101 - Restaurant scolaire	2 500,00 €
102- Mairie	29 800,00 €
103-Terrain intergénérationnel	60 000,00 €
113- Travaux église	25 000,00 €
115-Cimetière	8 000,00 €
23-Immobilisations en cours	85 000,00 €
110- Relais Jeunes	85 000,00 €

INVESTISSEMENT	BP 2021 (RAR + ND)
Investissement - Recette	898 602,59 €
021- Virement de la section de fonctionnement	444 646,39 €
024-Produits de cessions	0,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 059,40 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	284 781,59 €
13- Subventions d'investissement	146 115,21 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	0,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21037 du 12 avril 2021

5. Tarification des salles communales : mise à disposition au profit de l'association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- ACCEPTE la mise à disposition de la salle du bar du Bocage au profit de l'association des Anciens Combattants pour le déjeuner du 11 novembre 2021,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Cimetière : rétrocession de concession case colombarium A6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- DECIDE le remboursement d'un montant de 26,74 € en faveur du propriétaire demandant la rétrocession de la concession,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21072 du 6 septembre 2021

7. Plan de relance numérique : Plan de financement, mise à jour

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessous,

BUDGET : PRINCIPAL							
PROJET Plan de relance numérique							
Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
Dépenses éligibles	8 649,81 €	1 729,96 €	10 379,77 €	Subventions	3 956,49 €	45,74%	
Acquisition tablettes numériques	4 911,34 €	982,27 €	5 893,61 €	Académie de Nantes	3 556,49 €	34,26%	Sollicitée
Acquisition vidéoprojecteur laser	3 071,80 €	614,36 €	3 686,16 €	Académie de Nantes	400,00 €	3,85%	Sollicitée
Acquisition logiciels	666,67 €	133,33 €	800,00 €			0,00%	
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement	4 693,32 €	54,26%	
		0,00 €	0,00 €	Autofinancement	4 693,32 €		
TOTAL HT	8 649,81 €	1 729,96 €	10 379,77 €		8 649,81 €	100,00%	

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
Cette délibération annule et remplace délibération n°21080 du 30 septembre 2021

8. Association les Petites Canailles : convention de mise à disposition de locaux et d'équipements

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements au profit de l'Association les Petites Canailles
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Association ADMR : Bail de location

Le Conseil municipal avec 1 abstention et 16 voix pour

- APPROUVE le projet de bail de location du local sis 6, place du marché 85700 SAINT-MESMIN
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Local Association ADMR : Loyer

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE le tarif de location pour le local situé 6, place du marché 85700 Saint-Mesmin à 1300€ par an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame la Maire lève la séance à 21h30

Lundi 22 novembre 2021

Pour affichage sur le panneau municipal



Anne ROY
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.